

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

présenté par

M. Breton, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Therry, Mme Le Grip et
M. de la Verpillière

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.